

Besançon Naturellement forestière

Capitale française de la biodiversité 2018



Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : la ville de Besançon

Services de la collectivité associés : Direction des espaces verts, sportifs et forestiers ; Service démocratie participative

Budget : 10 000 €

Partenaires techniques : Office national des forêts (ONF)

Date de début du projet : 01/11/2017

Date de fin : 29/10/2018



OBJECTIFS

La ville de Besançon est propriétaire de plus de 2 000 ha de forêts communales relevant du régime forestier et labellisées PEFC. Une grande partie de ces forêts se développe sur milieu karstique.

Le document d'aménagement forestier qui définit leur gestion sur 20 ans doit être renouvelé en 2019. Il est rédigé par l'ONF sur la base des objectifs définis par Besançon en termes d'équilibre entre les 3 fonctions de la forêt : économique, sociale et écologique. Si l'accueil du public et la production de bois y sont bien développés, la fonction écologique demande à être consolidée en ce qui concerne la biodiversité ordinaire. Au regard de l'intérêt porté par les citoyens à la forêt et aux questions qu'ils pouvaient soulever, notamment en terme de qualité du milieu forestier, la ville de Besançon s'est donné plusieurs objectifs :

- créer un lieu pour permettre l'expression de l'ensemble des questions qui se posent sur la forêt bisontine, pour la qualité des milieux forestiers dans leur diversité, leur spécificité ;
- réunir et faire dialoguer les différents usagers et acteurs de la forêt sur la dimension multifonctionnelle de cet écosystème (entre autres sur le volet biodiversité) ;
- redéfinir la multifonctionnalité de la forêt au regard des services écosystémiques qu'elle apporte ;
- conduire des expérimentations, spécialement en lien avec la biodiversité et l'adaptation des forêts au changement climatique.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Besançon a mis en place une démarche participative de long terme portant sur la gestion de ses forêts : Besançon Naturellement Forestière. Cette démarche destinée à l'ensemble des acteurs de la forêt s'organise en deux temps :

- un temps de co-construction du document d'objectifs qui doit être remis à l'ONF en septembre 2018 pour la rédaction des plans d'aménagements. Ce document d'objectifs comporte un volet complet et spécifique sur la dimension écologique de la forêt et un volet sur les aménités. Il s'agit de recueillir les attentes pour les forêts bisontines de demain, en croisant les points de vue des différents participants et en plaçant aux yeux de chacun la biodiversité ordinaire comme l'un des piliers de la gestion forestière. Ces attentes doivent pouvoir trouver une traduction concrète dans la gestion à venir et dans le cadre financier contraint du budget de la ville ;
- un temps de suivi de la rédaction et de la mise en œuvre du plan d'aménagement au travers d'une instance particulière : le conseil de la forêt. Ce dernier a été installé le lundi 29 octobre 2018. Il a été proposé aux participants de l'organiser en différents collèges avec un collège spécifique sur la fonction écologique de la forêt. Si cette instance doit avoir une simple relation de consultation, elle a été pensée avec une organisation analogue au Conseil économique social et environnemental Régional (CESER) et prévoit des auto-saisines. Il s'agit de garantir l'expression et l'échange sur toutes les questions qui touchent la pérennité de la forêt sur le temps du plan d'aménagement pour se donner la possibilité d'opérer des changements de trajectoire du plan de gestion, notamment au profit du milieu forestier et en relation avec le changement climatique.

Ces différentes séances de travail ont été l'occasion de faire découvrir le milieu forestier : qu'est-ce qu'un aménagement forestier, présentation du budget annexe forêt, actions en cours, à venir... La démarche est également animée de sorties nature pour découvrir la forêt. Une sortie de découverte des oiseaux forestiers a été organisée le 11 mars 2018 en marge de la journée mondiale des forêts (35 participants). Une page internet dédiée à la démarche a été mise en place sur le site de la ville de Besançon. Cette démarche sera présentée lors de la prochaine Assemblée générale des communes forestières.

RÉSULTATS/IMPACT POUR LA BIODIVERSITÉ

Deux réunions de travail ont été organisées pour la construction du document d'objectifs pour les forêts communales dans les 20 ans à venir. Elles ont réuni entre 75 et 100 personnes issues de différents groupes d'acteurs. Elles ont permis d'instaurer un dialogue entre différents groupes qui ont chacun une vision propre de la forêt.

La préservation du milieu et de la biodiversité en forêt est apparue au centre de nombreuses contributions. Par le biais de cette démarche, qui en fait un sujet en soi, la fonction écologique et la biodiversité des forêts communales bisontines dépasse la dimension de corollaire ou de point de vigilance de la gestion forestière. Elle s'inscrit comme une composante à part entière.

De nombreuses pistes d'amélioration évoquées trouveront facilement une traduction dans la gestion forestière des 20 ans à venir, d'autant qu'elles viennent conforter des besoins identifiés au niveau de la ville. Voici quelques exemples d'actions emblématiques :

- l'augmentation de la présence de bois mort et sénescents en forêt soit par un réseau d'individus dans les parcelles, soit par l'augmentation du nombre d'îlots de sénescence ;
- le partage des connaissances sur la forêt auprès des habitants ;
- à l'issue de la deuxième séance publique de travail, plus de 20 personnes se sont déclarées prêtes à intégrer le conseil de la forêt, pour un suivi sur le long terme de la vie du plan d'aménagement forestier.

Coordonnées

Besançon

Liens utiles

[Pour en savoir plus](#)

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Samuel LELIEVRE, Directeur des Espaces verts, sportifs et forestiers

secretariat-direction-espaces-verts@besancon.fr

03 81 41 53 14